

Durée :

2 jours

Les participants et leur pré-requis :

Ils seront médicalement aptes à la soumission aux risques électriques concernés

Les entreprises concernées :

Toute personne titulaire du diplôme ERP1, IGH1 ou SSIAP1 depuis moins de 3 ans et pouvant justifier de 1607 heures d'activité au cours des trois dernières années.

Être titulaire de l'AFPS ou PSC1 de mois de 2 ans, ou du certificat SST, PSE1 ou CFAPSE en cours de validité.

Certificat médical de moins de 3 mois

Notre intervenant :

Formateur titulaire SSIAP3 et diplômé de l'institut supérieur de la sécurité incendie

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : A définir

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

350 € HT (420 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Maintenir, compléter et actualiser les compétences des personnels, dont le titre d'habilitation vient à expiration

LES OBJECTIFS :

- Connaître le cadre réglementaire de la profession
- Savoir mettre en oeuvre les moyens d'extinction

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

- Etude de cas, exposés et vérifications régulières des connaissances
- Mise en situation, exercice incendie
- Support pédagogique individuel

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

Evolution de la réglementation en matière de prévention :

- rappel des textes principaux et étude des nouveaux textes
- Accessibilité du public
- Exercices : réalisation d'un QCM à blanc

Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours :

- Agents extincteurs
- SSI
- Moyens d'extinction
- Evolution des moyens de secours

Conduite à tenir pour éteindre un début d'incendie

- Agir en présence d'un incendie, de fumées
- Evacuation des occupants et prise en charge d'une victime
- Mode d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle
- La levée de doute
- L'utilisation des moyens de communication mobiles
- Exercices : extinction de feux réels au moyen d'un extincteur

- adapté au risque et d'un RIA
- Etude de cas concrets